

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France



50, rue de Picpus
75012 Paris
France

INTERPARFUMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS SA
Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à Directoire et Conseil de surveillance
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siege social : 50 rue de Picpus
75012 Paris
Capital de : 62 400 euros - RCS Paris B 712 042 639

INTERPARFUMS

Société anonyme au capital de 207 589 710 €
Siège sociale : 10 rue de Solférino, 75007 Paris
RCS Paris B 350 219 382

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Interparfums,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Interparfums relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Évaluation des marques et autres immobilisations incorporelles**

Notes 1.8 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les marques et les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 235,2 millions d'euros au regard d'un total bilan de 968,2 millions d'euros. Ces actifs incorporels sont principalement constitués des dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition de licences ou de marques.

Ces actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur en cas d'indice de perte de valeur pour les licences et les droits d'entrée de licences ou au minimum annuellement pour les marques en nom propres. Leur valeur recouvrable est déterminée :

- pour les licences et les droits d'entrée de licences, selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés sur la durée de vie des licences réelle ou estimée qui seront générés par ces actifs. Les données utilisées dans ce cadre proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sur la durée de vie des licences par la Direction.
- pour les marques en nom propre, sur la base de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité estimée à partir des flux prévisionnels issus des plans pluriannuels établis sur 5 ans actualisés à l'infini.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de ces actifs immobilisés est inférieure à la valeur comptable.

Une évaluation de la valeur de la marque Rochas mode a été réalisée par un expert externe indépendant et n'a pas donné lieu à une dépréciation complémentaire.

Les notes 1.8 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

Nous avons considéré que l'évaluation des marques et autres immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs

actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction de la société.

Notre réponse

Nous avons examiné les travaux réalisés par la société, et un expert externe indépendant concernant Rochas Mode, ainsi que les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur. Nous avons porté une attention particulière aux marques et contrats de licence pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée.

Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie à partir des informations disponibles, notamment les principales hypothèses utilisées dans les budgets établis par la direction.

Nous avons apprécié la pertinence du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus le cas échéant, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé nos propres tests de sensibilité.

Nous avons vérifié les calculs arithmétiques effectués par la société et avons apprécié les analyses de sensibilité indiquée dans l'annexe.

Nous avons vérifié qu'une information appropriée est donnée dans les notes 1.8 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général Délégué. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Interparfums par l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2004 pour le cabinet Mazars et du 19 mai 1995 pour le cabinet SFECO & Fiducia Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SFECO & Fiducia Audit dans la 29^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Paris, le 11 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

A359D08D65F44D3...
Francisco SANCHEZ

Associé

SFECO & FIDUCIA Audit

DocuSigned by:

EAE626DBD7DB419...
Gilbert BERDUGO

Associé

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros, sauf résultats par action exprimés en unités	Notes	2022	2023
Chiffre d'affaires	4.1	706 624	798 481
Coût des ventes	4.2	(234 344)	(273 462)
Marge brute		472 280	525 019
<i>% du chiffre d'affaires</i>		66,8%	65,8%
Charges commerciales	4.3	(305 835)	(330 518)
Charges administratives	4.4	(28 133)	(34 054)
Résultat opérationnel courant		138 312	160 447
<i>% du chiffre d'affaires</i>		19,6%	20,1%
Autres charges d'exploitation	4.5	(6 491)	—
Autres produits d'exploitation		—	5 113
Résultat opérationnel		131 821	165 560
<i>% du chiffre d'affaires</i>		18,7 %	20,7 %
Produits financiers		1 997	7 437
Coût de l'endettement financier brut		(2 766)	(7 389)
Coût de l'endettement financier net		(769)	48
Autres produits financiers		28 916	11 274
Autres charges financières		(26 682)	(13 567)
Résultat financier	4.6	1 465	(2 245)
Résultat avant impôt		133 286	163 315
<i>% du chiffre d'affaires</i>		18,9%	20,5%
Impôt sur les bénéfices	4.7	(33 061)	(43 935)
<i>Taux d'impôt réel</i>		24,8%	26,9%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(47)	293
Résultat net		100 178	119 673
<i>% du chiffre d'affaires</i>		14,2%	15,0%
Part des intérêts minoritaires		(655)	(931)
Résultat net part du Groupe		99 523	118 742
<i>% du chiffre d'affaires</i>		14,1%	14,9%
Résultat net par action ⁽¹⁾	4.8	1,58	1,80
Résultat net dilué par action ⁽¹⁾	4.8	1,58	1,80

⁽¹⁾ retraité prorata temporis des attributions gratuites d'actions

État global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	2022	2023
Résultat net	100 178	119 673
Actifs disponibles à la vente	—	—
Couvertures de change	3 016	110
Impôts différés sur les couvertures de change	(779)	(28)
Écarts de conversion	3 979	(3 268)
Éléments recyclables en résultat	6 216	(3 186)
Gains et pertes actuariels	2 178	(571)
Impôts différés sur éléments non recyclables	(563)	147
Éléments non recyclables en résultat	1 615	(424)
Total des autres éléments du résultat global	7 831	(3 610)
Résultat global de la période	108 009	116 063
Part des intérêts minoritaires	(655)	(931)
Résultat global part du Groupe	107 354	115 132

Bilan consolidé

ACTIF			
En milliers d'euros	Notes	2022	2023
Actifs non courants			
Marques et autres immobilisations incorporelles, nettes	3.1	231 595	235 215
Immobilisations corporelles, nettes	3.2	148 169	148 599
Immobilisations - Droits d'utilisation	3.3	12 314	14 370
Immobilisations financières	3.4	3 316	2 509
Actifs financiers non courants	3.4	7 901	4 726
Titres mis en équivalence	3.5	12 424	12 467
Actifs d'impôt différé	3.13	12 345	19 403
Total actifs non courants		428 064	437 289
Actifs courants			
Stocks et en-cours	3.6	153 466	202 387
Clients et comptes rattachés	3.7	138 902	139 452
Autres créances	3.8	29 563	11 018
Impôt sur les sociétés		2 222	326
Actifs financiers courants	3.9	99 013	39 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	136 747	137 734
Total actifs courants		559 913	530 904
Total actifs		987 977	968 193
PASSIF			
En milliers d'euros	Notes	2022	2023
Capitaux propres			
Capital		188 718	207 590
Primes d'émission		—	—
Réserves		304 218	314 670
Résultat de l'exercice		99 523	118 742
Total capitaux propres part du Groupe		592 459	641 002
Intérêts minoritaires		2 183	2 672
Total capitaux propres	3.10	594 642	643 674
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges à plus d'un an	3.11	7 422	8 781
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	122 767	98 689
Dettes de location à plus d'un an	3.12	10 233	12 100
Passifs d'impôt différé	3.13	5 211	7 956
Total passifs non courants		145 633	127 526
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	113 235	110 659
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	24 260	24 306
Dettes de location à moins d'un an	3.12	2 699	3 014
Provisions pour risques et charges à moins d'un an	3.11	—	—
Impôts sur les sociétés		7 315	9 070
Autres dettes	3.14	100 194	49 944
Total passifs courants		247 703	196 993
Total capitaux propres et passifs		987 977	968 193

État de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres Éléments Résultat global	Réserves et résultats	Total des capitaux propres		
						Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2021 ⁽²⁾	56 999 729	171 562	—	2 765	367 082	541 409	1 920	543 329
Attribution gratuite d'actions	5 718 724	17 156	—	—	(17 156)	—	—	—
Résultat net 2022	—	—	—	—	99 523	99 523	655	100 178
Variation écarts actuariels sur provision de retraite	—	—	—	1 615	—	1 615	—	1 615
Variation juste valeur des instruments financiers	—	—	—	2 237	—	2 237	—	2 237
Dividende 2021 versé en 2022	—	—	—	—	(53 565)	(53 565)	(392)	(53 957)
Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions propres	97 778	—	—	—	(2 739)	(2 739)	—	(2 739)
Écarts de conversion	—	—	—	3 979	—	3 979	—	3 979
Au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	62 816 231	188 718	—	10 596	393 145	592 459	2 183	594 642
Attribution gratuite d'actions	6 290 597	18 872	—	—	(18 872)	—	—	—
Résultat net 2023	—	—	—	—	118 742	118 742	931	119 673
Variation écarts actuariels sur provision de retraite	—	—	—	(424)	—	(424)	—	(424)
Variation juste valeur des instruments financiers	—	—	—	82	—	82	—	82
Dividende 2022 versé en 2023	—	—	—	—	(65 944)	(65 944)	(442)	(66 386)
Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions propres	(44 622)	—	—	—	(645)	(645)	—	(645)
Écarts de conversion	—	—	—	(3 268)	—	(3 268)	—	(3 268)
Au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	69 062 206	207 590	—	6 986	426 426	641 002	2 672	643 674

⁽²⁾ Hors actions Interparfums détenues par la Société

Tableau de financement

En milliers d'euros	2022	2023
Opérations d'exploitation		
Résultat net	100 178	119 673
Amortissements, provisions pour dépréciation et autres	27 187	22 409
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	298	(293)
Coût de l'endettement financier net	769	(48)
Charge d'impôt de la période	33 398	43 935
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	161 830	185 676
Intérêts financiers payés	(2 694)	(3 777)
Impôts payés	(30 346)	(39 201)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts	128 790	142 698
Variation des stocks et en-cours	(67 925)	(63 251)
Variation des créances clients et comptes rattachés	(13 276)	(146)
Variation des autres créances	(5 915)	21 566
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	21 087	(2 576)
Variation des autres dettes	16 058	(13 783)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(49 971)	(58 190)
Flux net lié aux opérations d'exploitation	78 819	84 508
Opérations d'investissement		
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles	(51 439)	(41 562)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(26 405)	(7 540)
Acquisitions nettes d'immobilisations - droit d'utilisation	5 105	(4 899)
Acquisition de titres de participation	—	—
Acquisitions nettes de valeurs mobilières de placement	(2 363)	87 218
Variation des immobilisations financières	731	807
Flux net lié aux opérations d'investissement	(74 371)	34 024
Opérations de financement		
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	50 000	113
Remboursement d'emprunts	(13 043)	(24 500)
Prêt accordé à des parties prenantes	—	(27 550)
Variation des dettes de location	(2 697)	2 182
Dividendes versés aux actionnaires	(53 565)	(65 944)
Actions propres	(5 104)	(1 845)
Flux net lié aux opérations de financement	(24 409)	(117 544)
Variation nette de trésorerie	(19 961)	987
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	156 708	136 747
Trésorerie à la clôture de l'exercice	136 747	137 734

Le rapprochement de l'endettement net s'effectue comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 747	137 734
Actifs financiers courants	99 013	39 987
Trésorerie et actifs financiers courants	235 760	177 721
Emprunt et dettes financières à moins d'un an	(24 260)	(24 306)
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	(122 767)	(98 689)
Total endettement brut	(147 027)	(122 995)
Endettement net	88 733	54 726

Annexe aux comptes consolidés

Faits marquants de l'exercice 2023

Février

Lancement de *Montblanc Signature Absolue*

Un parfum comme un instrument d'écriture, un sillage comme un mot, *Montblanc Signature Absolue* signe le caractère singulier de chaque femme.

Lancement de *Jimmy Choo Rose Passion*

Captivante, cette Eau de Parfum condense toute l'audace, la détermination et le glamour signatures de la marque et incarne l'essence même de la femme Jimmy Choo.

Lancement de *Kate Spade Chérie*

Kate Spade New York lance *Kate Spade Chérie*, un nouveau parfum pop, haut en couleur et plein d'énergie.

Mars

Lancement de *Eau de Rochas Citron Soleil*

Eau de Rochas Citron Soleil, son nom seul suffit à évoquer l'âme de la Méditerranée et le goût des vacances.

Lancement de la collection *Les sommets Moncler et Home collection*

Entre grands espaces et confort intimiste, la collection explore une palette olfactive boisée riche.

Avril

Lancement de *Rochas Girl Life*

Après avoir célébré la nature avec *Rochas Girl*, Rochas célèbre aujourd'hui la vie dans ce qu'elle a de plus exaltant : *Girl Life* n'est pas un simple parfum, c'est une vague d'énergie positive.

Lancement de *Montblanc Explorer Platinum*

Montblanc Explorer incarne cet esprit d'aventure irrésistible qui anime les explorateurs à repousser leurs limites. Avec *Montblanc Explorer Platinum*, la ligne poursuit son voyage vers l'inconnu et le dépassement de soi.

Mai

Lancement de *Coach Green*, une Eau de Toilette pour Homme

Puisant son inspiration au sein de cette dualité entre ville et nature, *Coach Green*, évoque la sensation relaxante et vivifiante d'une parenthèse de verdure au milieu de l'effervescence urbaine.

Dividende

La Société a versé un dividende de 1,05 € par action (+23 %) représentant 66 % du résultat net consolidé de l'année 2022.

Juin

Nouvelle attribution gratuite d'actions

La Société a procédé à sa 24ème attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Juillet

Lancement de *Coach Love*, une Eau de Toilette pour Femme

Imaginée comme une célébration de l'amour sous toutes ses expressions, la célèbre maison de luxe américaine dévoile sa nouvelle fragrance aussi ludique que joyeuse, sous le nom évocateur de *Coach Love*.

Lancement d'un nouveau duo *Les Parfums Matières*

Un nouveau duo voit le jour, *Fleur de Pivoine & Bois de Cyprès*, l'alliance sur-mesure d'une fraîcheur florale subtilement contrastée pour elle et d'une fougère aromatique stylisée pour lui.

Lancement de *Thé Amara* de la Collection Extraordinaire de Van Cleef & Arpels

Inspirée par l'art du thé, la nouvelle fragrance de la Collection Extraordinaire Van Cleef & Arpels, *Thé Amara*, invite à un voyage sensoriel et parfumé unique en son genre.

Novembre

Nouvelle progression de la notation ESG

Interparfums améliore à nouveau sa notation ESG dans le cadre de la campagne 2023 menée par l'agence Ethifinance ESG Ratings qui distingue les sociétés les plus performantes en matière d'ESG.

Décembre

Notation Sustainalytics : amélioration de la note

Avec un score de 24.8, désormais au niveau des principales entreprises du secteur de la Beauté, Interparfums a vu sa note Sustainalytics progresser de près de 10 points en un an.

Exposition financière liée à la guerre en Ukraine

Au regard de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe précise son exposition économique et bilantielle sur ces deux pays.

En 2023, Interparfums a réalisé moins de 5% de son chiffre d'affaires avec la Russie et la Biélorussie. Le Groupe respecte les restrictions imposées par l'Union Européenne et a mis en place une politique spécifique de facturation pour ces deux pays réduisant les risques de recouvrabilité des créances clients à un niveau négligeable.

Le Groupe a pris en compte cette guerre et ses impacts potentiels dans son test de valeur de la marque Lanvin, historiquement fortement implantée en Europe de l'Est. Une baisse du chiffre d'affaires de 10% par an sur les années postérieures à 2025 ne remet pas en cause la valeur de la marque Lanvin à fin décembre 2023.

1. Principes comptables

1.1. Général

En vertu des règlements européens 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la société Interparfums au titre de l'exercice 2023 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables depuis 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

La base de préparation de ces informations financières résulte :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe a retenu pour l'établissement de ses comptes consolidés IFRS.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2024. Ils seront définitifs lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2024 les aura approuvés.

1.2. Évolutions du référentiel comptable

Aucune norme, aucun amendement ni aucune interprétation publiés par l'IASB et l'IFRIC n'ont été appliqués par anticipation dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Les normes, amendements ou interprétations suivants, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, sont d'application obligatoire. Aucune opération en relation avec ces normes n'a été réalisée sur l'année 2023. Ces amendements n'ont pas d'impacts dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2023.

- Amendements IFRS 17 "Contrats d'assurance"
- Amendements IAS 1 Présentation des états financiers - Practice Statement 2 "disclosure of accounting policies"
- Amendements IAS 8 "Définition des estimations comptables"
- Amendements IAS 12 "Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction"
- Amendements IAS 12 "Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier Deux de l'OCDE"

1.3. Principes et périmètre de consolidation

Interparfums S.A.		% d'intérêt % de contrôle	Méthode d'intégration
Interparfums Suisse Sarl	Suisse	100%	Intégration globale
Parfums Rochas Spain	Espagne	51%	Intégration globale
Interparfums Srl	Italie	100%	Intégration globale
Interparfums Luxury Brands	États-Unis	100%	Intégration globale
Interparfums Asia Pacific pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
Divabox	France	25%	Mise en équivalence

Parfums Rochas S.L détenue à 51% par Interparfums est consolidée par intégration globale du fait du contrôle exclusif exercé sur cette Société.

A fin juin 2020, Interparfums a acquis 25 % du capital de la société Divabox, spécialisée dans l'E-commerce beauté. Du fait de son influence notable sans contrôle, la société Divabox est intégrée en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

La société Interparfums Srl était en cours de liquidation au 31 décembre 2023 et a été liquidée en février 2024. Elle est comprise dans le périmètre de consolidation mais n'a plus, depuis fin 2020, d'activités commerciales.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. L'exercice comptable est de 12 mois et se termine le 31 décembre.

1.4. Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Les impacts du changement climatique sur les états financiers sont donc, à ce stade, peu significatifs.

Interparfums développe une politique de respect de l'environnement afin de proposer aux consommateurs une offre de produits responsables tout au long de leur cycle de vie. Cette politique s'articule autour de 3 axes : proposer des composants et des emballages intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux, assurer la santé et de la sécurité des consommateurs, et augmenter les ingrédients et composants d'origine naturelle dans nos parfums. Selon le Groupe, cette politique ne nécessite pas d'investissement significatif à court ou moyen terme. Il s'agit plus d'ajuster nos procédés et façons de faire et d'accompagner nos fournisseurs dans cette démarche.

En outre, le changement climatique et ses conséquences impacteront certainement le prix des matières premières, les coûts de production, de distribution et de transport. Les effets à court terme sont jugés non significatifs. Par ailleurs, le modèle d'affaires du Groupe est résilient et permet d'ajuster les coûts variables pour préserver la marge nette en cas de hausse des coûts de production ou de baisse du chiffre d'affaires.

1.5. Méthodes de conversion

La monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes est l'euro.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2023. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes concernés au cours du 31 décembre 2023 sont portés au compte de résultat. Les transactions qui font l'objet de couvertures de change sont converties aux cours négociés.

Les principaux cours retenus, pour la conversion des comptes des filiales, par rapport à l'euro, sont les suivants :

Devises	Taux de clôture		Taux moyen	
	2022	2023	2022	2023
Dollar US (USD)	1,0666	1,1050	1,0530	1,0813
Dollar Singapour (SGD)	1,4300	1,4591	1,4512	1,4523
Franc Suisse (CHF)	0,9847	0,9260	1,0047	0,9719

1.6. Utilisation d'estimation

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes au départ de l'entrepôt vers les distributeurs et agents et des ventes vers les détaillants pour la part d'activité réalisée par les filiales du Groupe.

Ces ventes de produits de parfums et cosmétiques sont présentées nettes de toute forme de remise et ristourne.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée sur la base des conditions de transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Les facturations de fin d'année dont le transfert de propriété est effectif sur l'année suivante ne sont pas prises en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

1.8. Marques et autres immobilisations incorporelles

Les marques et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, qu'il s'agisse de marques sous contrat de licence ou de marques acquises. Elles bénéficient d'une protection juridique. Les marques acquises ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, comme les droits d'entrée pour acquisition des licences, sont amorties de façon linéaire sur la durée de la licence.

Le droit d'utilisation dont la Société bénéficie sur les moules et outillages verrerie est classé en immobilisations incorporelles. Ces immobilisations sont à durée d'utilité finie et amorties sur une durée de trois à cinq ans.

Les licences et les droits d'entrée de licences font l'objet d'une évaluation en cas d'indice de perte de valeur. Leur valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés sur la durée de vie des licences réelle ou estimée qui seront générés par ces actifs. Les données utilisées dans ce cadre proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sur la durée de vie des licences par la Direction.

Les marques en nom propre font l'objet également l'objet d'un test de perte de valeur au minimum annuellement. La valeur nette comptable est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité estimée à partir des flux prévisionnels issus des plans pluriannuels établis sur 5 ans actualisés à l'infini.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable.

Le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces évaluations est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 10,39 % au 31 décembre 2023 contre 7,60 % au 31 décembre 2022. Ce taux a été déterminé à partir d'un taux d'intérêt long terme positif de 2,59 % correspondant à la moyenne des OAT françaises échéance 10 ans du dernier trimestre, du taux de rendement attendu par un investisseur dans ce secteur et de la prime de risque propre à l'activité de ce secteur. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 % au 31 décembre 2023 et de 1,6% au 31 décembre 2022.

Les frais générés au moment de l'acquisition, analysés comme des frais accessoires directs, sont incorporés au coût de l'actif acquis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à des tests s'il existe un indicateur de perte de valeur qui pourrait entraîner une dépréciation.

L'ensemble des contrats de licence stipule une utilisation internationale des droits. Les autres immobilisations incorporelles, et notamment les moules verrerie sont essentiellement utilisés en France par nos sous-traitants.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée de façon linéaire. Les immobilisations corporelles incluent les moules relatifs aux capots.

En avril 2021, la filiale française a fait l'acquisition définitive de son siège social, composé de terrain, constructions et installations. Le terrain n'est pas amorti, les constructions et les installations et agencements sont amortis de façon linéaire sur une durée de 50 ans et de 7 à 25 ans, respectivement.

En 2022 et 2023, la filiale française a fait l'acquisition de locaux dans le but d'agrandir son siège social. A compter de leur mise en service, la part allouée au terrain n'est pas amortie, et la part allouée aux façades, installations et agencements est amortie de façon linéaire sur une durée de 25, 15 et 7 ans, respectivement.

	Durée d'amortissement
Constructions	20 - 50 ans
Installations et agencement	5 - 15 ans
Moules capots, outillage	2 - 5 ans
Matériel de bureau, informatique	3 ans

La majorité des immobilisations corporelles est utilisée en France.

1.10. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur probable de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Le coût de revient des matières premières et approvisionnements est déterminé sur la base des prix moyens pondérés.

Le coût de revient des produits finis est déterminé en incorporant au coût des matières consommées les dépenses de production ainsi qu'une quote-part de charges indirectes évaluées sur la base d'un taux standard.

A la fin de chaque exercice, ces taux standard font l'objet d'une comparaison avec le taux effectivement obtenu sur la base des données réelles de fin d'année.

1.11. Actifs financiers non courants

Le poste « actifs financiers non courants » est composé :

- d'une avance sur redevances sur la licence Karl Lagerfeld imputée sur les redevances futures chaque année. Cette avance a été actualisée sur la durée de vie du contrat selon la méthode des coûts amortis, la contrepartie est constatée en augmentation des amortissements du droit d'entrée,
- des swaps payeurs taux fixes positifs visant à couvrir les taux variables des emprunts.

1.12. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour perte de valeur est pratiquée, au cas par cas, lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.13. Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés ainsi qu'aux impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable en fonction des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciées le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable étant maintenus à l'actif du bilan.

1.14. Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » inclut la quote-part de capital acquise en juin 2020 dans la société Divabox à hauteur de 25% (cf note 3.5.)

1.15. Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les disponibilités et les titres de placement facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sans pénalités et dont la valeur présente un risque de variation négligeable.

Le poste « Actifs financiers courants » inclut principalement des contrats de capitalisation, prêt accordé et des actions cotées de sociétés du secteur du luxe.

1.16. Actions propres

Les actions Interparfums détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition.

En cas de cession, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

1.17. Provisions pour risques et charges

- pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, Interparfums a retenu le mode de rupture conventionnelle instauré par l'ordonnance 2017-1387 publiée au journal officiel du 23 septembre 2017 et du décret 2017-1398 publié au journal officiel du 26 septembre 2017. Cette rupture résultera systématiquement d'une convention, signée entre l'employeur et le salarié, stipulant les conditions de la rupture. Le mode de départ, avant l'arrêté, étant la mise à la retraite d'office, l'impact lié à cette modification d'hypothèse a été traité en coût des services passés. La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte les droits et les salaires projetés au terme, la probabilité de versement ainsi que le prorata d'ancienneté permettant de ramener les engagements à hauteur des services déjà rendus par les salariés. La prestation d'indemnité de départ en retraite est versée sous forme de capital.

Ainsi, le calcul des engagements au titre des indemnités de fin de carrière consiste à estimer la valeur actuelle probable des prestations futures (VAP), c'est-à-dire les droits des salariés lors de leur départ en retraite en tenant compte de la probabilité de départ et de décès de ces salariés avant l'échéance ainsi que des facteurs de revalorisation et d'actualisation. Cette valeur actuelle probable est ensuite proratisée pour tenir compte de l'ancienneté acquise au sein de la Société à la date de calcul.

- pour autres risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.18. Instruments dérivés et de couverture

Les instruments dérivés et de couverture mis en place par le Groupe visent à limiter l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change, sans vocation spéculative.

Couvertures de change

Des contrats de couvertures de change visant à couvrir des flux de trésorerie sont mis en place au moment de l'enregistrement des créances ou des dettes. Il s'agit de contrats ayant une maturité de 3 à 9 mois en fonction de l'échéance des créances et des dettes en devises (essentiellement le Dollar Américain et la Livre Sterling). Les pertes et les gains de change liés à ces contrats sont comptabilisés en résultat au moment de l'enregistrement des créances.

Par ailleurs, des contrats de couverture visant à couvrir les ventes prévisionnelles réalisées en Dollar Américain, ont été mis en place. En application de la norme IFRS9, ces couvertures ont été traitées comme des couvertures de flux futurs (Cash Flow Hedge). La comptabilité de couverture est applicable si d'une part, la couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place et d'autre part, l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure. A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces contrats sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Les variations de valeurs liées à ces contrats sont comptabilisées en résultat pour la partie non efficace de la couverture et en capitaux propres pour la partie efficace. En 2023, le chiffre d'affaires a été corrigé de l'impact de ces couvertures.

Couvertures de taux

Un swap de taux visant à couvrir les risques de fluctuation des taux sur l'emprunt Solférino dont les intérêts sont basés sur l'Euribor 1 mois a été mis en place en 2021 sur la base des 2/3 du nominal et 2/3 de la durée. Cet instrument financier n'a pas été qualifié de couverture au regard de la norme IFRS9, il est donc comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Un swap de taux visant à couvrir les risques de fluctuation des taux sur l'emprunt Lacoste dont les intérêts sont basés sur l'Euribor 1 mois a été mis en place fin 2022 sur la totalité du nominal et de la durée. Cet instrument financier a été qualifié de couverture au regard de la norme IFRS9, il est donc comptabilisé à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (capitaux propres).

1.19. Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celles-ci correspondent généralement aux montants des factures lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

1.21. Attribution gratuite d'actions de performance

La norme IFRS2 requiert l'enregistrement en résultat, en contrepartie des réserves, d'une charge correspondante à la valeur de marché des actions gratuites à attribuer aux collaborateurs, estimée à la date d'attribution. Cette valeur tient également compte d'hypothèses de départ des bénéficiaires et d'un taux de probabilité de réalisation des performances à atteindre pour bénéficier de ces titres. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Cette charge est étalée et ajustée sur chaque exercice de l'évolution des hypothèses de présence des bénéficiaires sur la période d'acquisition des droits.

1.22. Frais de dépôts des marques

Dans le cadre de la norme IAS38, les dépenses relatives aux dépôts des noms de chaque marque ne sont pas immobilisables. Elles sont prises en charge en tant que « frais de recherches et conseils ».

1.23. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, après déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, après déduction des seules actions propres pour lesquelles il est envisagé une détention de longue durée, et majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes.

Pour rendre la lecture de ces éléments comparable, le résultat par action et le résultat par action dilué de l'année précédente sont systématiquement recalculés pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites de l'année en cours.

2. Principes de présentation

2.1. Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe est présenté par destination. Cette présentation a pour effet de ventiler les charges et les produits en fonction de leur destination (coût des ventes, charges commerciales, charges administratives) et non pas en fonction de la nature d'origine des charges et produits.

2.2. Présentation du bilan

Le bilan consolidé est présenté en fonction du caractère courant, non courant des actifs et passifs.

2.3. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée est élaborée à partir de celle utilisée par le management au titre du suivi de l'activité du Groupe.

2.3.1. Les métiers

L'activité principale de la Société est l'activité « Parfums ». Les indices de performances financières de chacune des marques composant cette activité étant similaires, le compte de résultat et le bilan du Groupe représente donc, dans sa globalité, l'activité « Parfums ».

La Société gère également une petite activité « Mode » représentant les opérations générées par la partie mode de la marque Rochas. Du fait du caractère non significatif de l'activité « Mode » (moins de 0,1 % du chiffre d'affaires), le compte de résultat de cette activité n'est pas présenté de façon distincte.

Les éléments significatifs du bilan relatif à l'activité « Mode » sont présentés en note 5.1.

2.3.2. Les secteurs géographiques

Le Groupe a une activité internationale et analyse son chiffre d'affaires par zone géographique. Les actifs nécessaires à l'activité sont principalement situés en France.

3. Notes annexes au bilan

3.1. Marques et autres immobilisations incorporelles

3.1.1. Nature des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2022	+	-	2023
Brut				
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée				
Marque Lanvin	36 323	—	—	36 323
Marque Rochas Parfums	86 739	—	—	86 739
Marque Rochas Mode	19 086	—	—	19 086
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée				
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	1 219	—	—	1 219
Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels	18 250	—	—	18 250
Droit d'entrée licence Montblanc	1 000	—	—	1 000
Droit d'entrée licence Boucheron	15 000	—	—	15 000
Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld	12 877	—	—	12 877
Droit d'entrée licence Lacoste	90 000	—	—	90 000
Autres immobilisations incorporelles				
Droits sur moules et outillages verrerie	16 634	935	—	17 569
Dépôts de marques	570	—	—	570
Autres	4 137	627	(680)	4 084
Total brut	301 835	1 562	(680)	302 717
Amortissements et dépréciations				
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée				
Marque Rochas Mode	(8 477)	—	—	(8 477)
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée				
Droit d'entrée licence S.T. Dupont	(1 219)	—	—	(1 219)
Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels	(18 250)	—	—	(18 250)
Droit d'entrée licence Montblanc	(1 000)	—	—	(1 000)
Droit d'entrée licence Boucheron	(12 000)	(1 000)	—	(13 000)
Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld	(11 604)	(637)	5 113	(7 128)
Autres immobilisations incorporelles				
Droits sur moules et outillages verrerie	(13 989)	(1 085)	—	(15 074)
Dépôts de marques	(500)	—	—	(500)
Autres	(3 201)	(333)	680	(2 854)
Total amortissements et dépréciations	(70 240)	(3 055)	5 793	(67 502)
Total net	231 595	(1 493)	5 113	235 215

Marques en propre

- **Marque Lanvin**

La marque Lanvin, ayant été acquise en classe 3 (parfums) en juillet 2007, aucun amortissement n'est constaté dans les comptes.

- **Marque Rochas**

La marque Rochas, ayant été acquise en classe 3 (parfums) et en classe 25 (mode) en mai 2015, aucun amortissement n'est constaté dans les comptes.

Marques sous licence

- **Droit d'entrée licence S.T. Dupont**

Le droit d'entrée de 1,2 millions d'euros est totalement amorti depuis le 30 juin 2011.

- **Droit d'entrée licence Van Cleef & Arpels**

Un droit d'entrée de 18 millions d'euros versé au 1^{er} janvier 2007 est totalement amorti depuis le 31 décembre 2018.

Un avenant prolongeant le partenariat entre les sociétés Van Cleef & Arpels et Interparfums a été signé en mai 2018 pour 6 années supplémentaires à compter de janvier 2019. Cet avenant ne prévoit pas de droit d'entrée additionnel.

- **Droit d'entrée licence Montblanc**

Un droit d'entrée de 1 million d'euros a été versé au 30 juin 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Montblanc d'origine soit 15,5 ans.

Un avenant prolongeant le partenariat entre les sociétés Montblanc et Interparfums a été signé en février 2023 pour 5 années supplémentaires à compter de janvier 2026. Cet avenant ne prévoit pas de droit d'entrée additionnel.

- **Droit d'entrée licence Boucheron**

Un droit d'entrée de 15 millions d'euros a été versé au 17 décembre 2010 et est amorti sur la durée de vie de la licence Boucheron soit 15 ans.

- **Droit d'entrée licence Karl Lagerfeld**

Un droit d'entrée de 13 millions d'euros a été constaté en 2012 et est amorti sur la durée de vie de la licence Lagerfeld soit 20 ans à compter du 1^{er} novembre 2012.

Le droit d'entrée inclut l'écart entre la valeur nominale et la valeur actualisée de l'avance sur redevances pour 3,3 millions d'euros (Cf. note 3.4.2. actifs financiers non courants).

Ce droit était déprécié au 31 décembre 2022, à hauteur de 5,1 millions d'euros. Du fait de la revue de l'hypothèse de durée de vie du contrat, cette dépréciation a été intégralement reprise en 2023.

- **Droit d'entrée licence Lacoste**

Fin 2022, un droit d'entrée de 90 millions d'euros a été constaté, dont 50 millions payés en décembre 2022 et 40 millions payés en décembre 2023. Ce droit d'entrée sera amorti sur la durée de vie de la licence soit 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **Droits relatifs aux moules et outillages verrerie**

Les droits relatifs aux moules et outillages verrerie sont amortis sur 5 ans. Les frais de design afférents sont amortis sur 3 ans.

3.1.2. Tests de perte de valeur

Les tests de valeur sont réalisés au niveau de chacune des marques et au minimum une fois par an et plus s'il existe des indicateurs de pertes de valeurs.

Pour l'ensemble des actualisations, le taux retenu est le coût moyen pondéré du capital (WACC) de 10.39 %.

Le Groupe s'est interrogé sur les risques climatiques physiques et de transition pouvant impacter les flux de trésorerie et n'a pas identifié de risque significatif dans les cinq prochaines années. Le modèle d'affaires du Groupe est résilient et permet d'ajuster les coûts variables pour préserver la marge nette en cas de hausse des coûts de production ou de baisse du chiffre d'affaires.

- **Marques en propre**

Une évaluation a été réalisée sur les marques Lanvin et Rochas Parfums, en date du 31 décembre 2023, basée sur la méthode des cash-flows futurs actualisés à l'infini.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur la marque Lanvin.

Concernant Rochas Mode, une évaluation de la valeur de la marque a été réalisée, en décembre 2023, par un expert externe indépendant. Cette évaluation a confirmé la valeur nette de la marque telle que comptabilisée, soit 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 en utilisant la méthode des surprofits.

- **Droits d'entrée des licences**

L'ensemble des droits d'entrée a fait l'objet d'une évaluation, en date du 31 décembre 2023, basée sur la méthode des cash-flows futurs actualisés sur la durée des licences.

- **Analyse de sensibilité**

Sur les tests de valeur des marques parfums détenues en propre, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation, de taux de marge nette opérationnelle à terminaison et sur le taux de croissance à l'infini en appliquant une hausse du taux d'actualisation de 100 pb, une baisse du taux de marge nette à terminaison de 500 pb ou encore une baisse du taux de croissance à l'infini de 100 pb. Cette analyse ne présente pas de risque de perte de valeur au titre de l'exercice 2023.

En ce qui concerne Rochas mode, une hausse du taux d'actualisation de 50 bp aurait conduit à baisse de la valeur estimée de 0,8 millions d'euros.

Pour les marques sous licences, les valeurs nettes au bilan sont faibles. Des tests de sensibilité ont toutefois été réalisés et ne remettent pas en cause la valeur comptable présentée à fin 2023.

3.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2022	+	-	Reclassement	2023
Installations générales	5 807	589	(422)	360	6 334
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 776	848	(583)	8	4 050
Moules et outillage capots	19 683	2 789	—	(427)	22 045
Immeuble (Terrain et construction)	138 887	3 312	(66)	—	142 133
Autres	777	2	(86)	59	752
Total brut	168 930	7 540	(1 157)	—	175 313
Amortissements et dépréciations	(20 761)	(6 963)	1 011	—	(26 714)
Total net	148 169	577	(146)	—	148 599

3.3. Immobilisations - droits d'utilisation

Les principaux contrats de locations identifiés comme devant être comptabilisés à l'actif du bilan, au regard de l'application de la norme IFRS16 sont les locaux des bureaux de New-York et Singapour ainsi que l'entrepôt de stockage près de Rouen.

Le poste « Immobilisation – droits d'utilisation » inclut également les éléments relatifs aux véhicules en location financement.

Au 31 décembre 2023, le poste « immobilisations droit d'utilisation » s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2022	+	-	2023
Brut				
Locations immobilières	19 673	4 770	(46)	24 397
Locations véhicules	403	129	(69)	463
Total brut	20 076	4 899	(115)	24 860
Amortissements				
Locations immobilières	(7 558)	(2 703)	28	(10 233)
Locations véhicules	(204)	(122)	69	(257)
Total amortissements	(7 762)	(2 825)	97	(10 490)
Total Net	12 314	2 074	(18)	14 370

L'augmentation de 4,9 millions d'euros de droit d'utilisation est principalement relative à la modification de la date de fin d'un bail ainsi qu'à la signature d'un bail supplémentaire par Interparfums Luxury Brands, aux États-Unis.

3.4. Immobilisations financières et actifs financiers non courants

3.4.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées de dépôts de garantie immobilières.

3.4.2. Actifs financiers non courants

3.4.2.1. Avances sur redevances

La signature du contrat de licence Karl Lagerfeld a donné lieu au versement d'une avance sur redevances, à imputer sur les redevances futures, de 9,6 millions d'euros. Cette avance a été actualisée sur la durée de vie du contrat et ramenée à 1,1 millions d'euros à fin décembre 2023.

La contrepartie est constatée en augmentation des amortissements du droit d'entrée.

3.4.2.2. Swaps de taux

En avril 2021, afin de financer l'acquisition de son futur siège social, la filiale française a contracté un emprunt d'une valeur nominale de 120 millions d'euros amortissable sur 10 ans.

L'emprunt à taux variable a été couvert par un swap payeur taux fixe à hauteur de 2/3 de son nominal et 2/3 de sa durée.

Au 31 décembre 2023, la valorisation du swap fait ressortir une position active à hauteur de 3,7 millions d'euros.

3.5. Titres mis en équivalence

A fin juin 2020, Interparfums a acquis 25 % du capital de la société Divabox, spécialisée dans le E-commerce beauté (*site : my-origines.com*).

Du fait de son influence notable sans contrôle, la société Divabox est intégrée en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Conformément à la norme IAS 28, la réconciliation des informations financières avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette co-entreprise se décompose comme suit :

En milliers d'euros	
Capitaux propres de la société Divabox au 30 juin 2020	19 231
% d'intérêt du Groupe dans la société Divabox	25 %
Quote-part de situation nette	4 808
Écart d'acquisition	7 692
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans la co-entreprise au 30 juin 2020	12 500
Quote-part de résultats antérieurs	474
Distribution de dividendes en 2021, 2022 et 2023	(800)
Quote-part de résultats de la période	293
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2023	12 467

L'écart d'acquisition a été figé de façon définitive au 31 décembre 2020.

3.6. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	2022	2023
Matières premières et composants	89 163	99 319
Produits finis	71 233	118 905
Total brut	160 396	218 224
Dépréciations sur matières premières	(5 060)	(9 624)
Dépréciations sur produits finis	(1 870)	(6 213)
Total dépréciations	(6 930)	(15 837)
Total net	153 466	202 387

3.7. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2022	2023
Total brut	140 883	141 029
Dépréciations	(1 981)	(1 577)
Total net	138 902	139 452

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Non échues	99 497	114 860
De 0 à 90 jours	39 467	22 668
De 91 à 180 jours	1 314	2 067
De 181 à 360 jours	586	901
Plus de 360 jours	19	533
Total brut	140 883	141 029

3.8. Autres créances

En milliers d'euros	2022	2023
Charges constatées d'avance	2 924	4 229
Taxe sur la valeur ajoutée	21 885	4 051
Instruments de couvertures	1 116	1 729
Avances et acomptes	3 638	1 009
Autres	—	—
Total	29 563	11 018

Le poste "Avances et Acomptes" inclus les montants en séquestre relatifs aux achats immobiliers réalisés pour le siège d'Interparfums SA.

Pour rappel, le poste "Taxe sur la valeur ajoutée" comportait, en 2022, le montant de TVA déductible de 18 millions d'euros liés aux 90 millions d'euros hors taxes de droit d'entrée de la licence Lacoste signée en décembre 2022. Ce montant a été collecté au cours de l'exercice 2023.

3.9. Actifs financiers courants et Trésorerie & équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	2022	2023
Actifs financiers courants	99 013	39 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 747	137 734
Actifs financiers courants et Trésorerie & équivalents de trésorerie	235 760	177 721

3.9.1. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Contrats de capitalisation	79 644	198
Actions	18 621	8 471
Autres actifs financiers courants	748	31 318
Actifs financiers courants	99 013	39 987

Les contrats de capitalisation ont été analysés comme étant des instruments construits comme des outils d'investissement à moyen ou long terme, ils ont donc été classés dans les actifs financiers courants. Toutefois, il est précisé que ces contrats sont liquides et que le Groupe peut en disposer à tout moment. Ces contrats de capitalisation ont été soldés quasiment en intégralité en 2023.

Les actions représentent des investissements dans des sociétés du secteur du luxe.

Les autres actifs financiers courants comprennent un prêt accordé à Interparfums, Inc, la société mère du Groupe, à hauteur de 27,4 millions d'euros et des placements financiers pour 3 millions d'euros.

3.9.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes bancaires et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Comptes à terme	43 403	72 756
Comptes bancaires rémunérés	24 937	60 913
Comptes bancaires	68 407	4 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 747	137 734

Les comptes à terme supérieurs à trois mois sont analysés comme étant des placements dont la disponibilité est de quelques jours, sans pénalités de sortie, et ce, quel que soit l'échéance à l'origine. Ils sont donc présentés, sur l'année en cours ainsi que sur l'année comparative, en "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

3.10. Capitaux propres

3.10.1. Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital de la société Interparfums SA est composé de 69 196 570 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 3 euros, détenu à 72,49 % par la société Interparfums Holding.

Les augmentations de capital de l'exercice 2023 sont dues à l'augmentation de capital par attribution gratuite d'actions du 27 juin 2023 pour 6 290 597 titres à hauteur d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

3.10.2. Attributions gratuites d'actions de performance

Plan 2018

Concernant le plan mis en place le 31 décembre 2018, le nombre maximal d'actions à remettre à l'origine était de 133 000 titres pour les dirigeants et cadres managers et 26 600 titres pour les autres collaborateurs.

Les actions, rachetées par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires le 30 juin 2022, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans et six mois sans période de conservation.

La remise effective des titres a été conditionnée par la présence du collaborateur au 30 juin 2022 quel que soit la qualité du bénéficiaire et/ou à la réalisation de performances portant sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021 pour 50 % des actions attribuées et sur le résultat opérationnel consolidé de l'exercice 2021 pour les autres 50 %, pour les bénéficiaires dirigeants et cadres managers.

Cette remise a porté sur 211 955 titres pour une valeur de 6,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la charge cumulée depuis le début du plan s'élevait à 4,4 millions d'euros.

Plan 2022

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites de performance attribuées aux salariés a été mis en place le 16 mars 2022. Ce plan porte sur un nombre total de 88 400 titres.

Les actions, rachetées par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées gratuitement à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans et trois mois soit le 16 juin 2025, sans période de conservation.

La remise effective des titres est conditionnée par la présence du collaborateur au 16 juin 2025 et à la réalisation de performances portant sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 pour 50 % des actions attribuées et sur le résultat opérationnel consolidé de l'exercice 2024 pour les autres 50 %.

Afin d'être en mesure de remettre les titres aux collaborateurs à échéance, la Société a acheté des actions sur le marché à hauteur de 63 281 titres en 2022 et 18 000 actions en 2023 pour une valeur totale de 3 784 milliers d'euros. Ces titres sont présentés en moins des capitaux propres. Suite à l'attribution d'une action nouvelle pour 10 actions détenues intervenue le 27 juin 2023, le nombre d'actions détenu en vue d'être livré dans le cadre de ce plan est de 87 609 au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, et compte tenu de la distribution d'actions gratuites à hauteur d'une action nouvelle pour 10 actions détenues intervenue le 20 juin 2022 et le 27 juin 2023, le nombre de titres estimé à remettre s'élève à 93 405 titres.

Par application de la norme IFRS 2, le cours du titre Interparfums SA retenu pour estimer la valeur de ce plan dans les comptes consolidés est le cours du dernier jour de cotation précédant la mise en place du plan soit 53,80 euros. La juste valeur retenue à la date d'attribution est de 49,89 euros en tenant compte des dividendes futurs. La charge totale à étaler sur la durée du plan (3,25 ans) s'élève à 3,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, la charge cumulée depuis le début du plan s'élève à 2,1 millions d'euros.

3.10.3. Actions propres

3.10.3.1. Actions Propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre du programme de rachat d'actions visé par l'Assemblée Générale en date du 21 avril 2023, 62 681 actions Interparfums d'une valeur nominale de 3 euros sont détenues par la Société au 31 décembre 2023, soit 0,09 % du capital.

Les mouvements sur la période se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Cours moyen	Nombre de titres	Valeur
Au 31 décembre 2022	52,04 €	42 387	2 206
Acquisition	59,50 €	550 177	32 733
Attribution gratuite du 27 juin 2023	—	3 860	—
Cession	59,65 €	(533 743)	(31 838)
Dépréciation	—	—	—
Au 31 décembre 2023	49,47 €	62 681	3 101

La gestion du programme de rachat est effectuée par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les actions acquises dans ce cadre le sont dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 125 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le total des actions détenues ne peut dépasser 2,5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société.

3.10.3.2. Actions Propres détenues dans le cadre des plans d'actions gratuites

Le Groupe achète des actions propres en vue de les remettre à ses salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites. Sur l'exercice 2023, les mouvements ont été les suivants :

	31/12/2022	Achats	Attribution gratuite du 27 juin 2023	31/12/2023
Nombre de titres détenues	63 281	18 000	6 328	87 609
Valeur en milliers d'euros	2 834	950	—	3 784

3.10.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs à la part non détenue dans la filiale européenne Parfums Rochas Spain S.L (49 %). Ils se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Part des réserves des minoritaires	1 529	1 741
Part de résultat des minoritaires	654	931
Intérêts minoritaires	2 183	2 672

Les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire.

3.10.5. Stratégie capitalistique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 29 septembre 1995 a décidé de créer des actions ayant un droit de vote double. Ces actions doivent être entièrement libérées et inscrites sur le Registre des actions de la Société, sous la forme nominative, depuis trois ans minimum.

La politique de distribution de dividendes, mise en place depuis 1998 permet d'assurer une rémunération aux actionnaires, tout en les associant à la croissance du Groupe.

En mai 2023, au titre de l'année 2022, la Société a versé un dividende de 1,05 € par action représentant plus de 66 % du résultat de l'année écoulée (0,94 € pour l'année précédente).

En matière de financement, compte tenu de sa structure financière, le Groupe a la capacité de faire appel à des établissements de crédit par le biais d'emprunts à moyen terme en cas de financement d'opérations importantes.

En mai 2021, un emprunt de 120 millions d'euros sur une durée de 10 ans a été contracté pour le financement de l'acquisition du nouveau siège social de la société Interparfums SA à Paris.

En décembre 2022, un emprunt de 50 millions d'euros sur une durée de 4 ans a été contracté pour le financement de l'acquisition des droits d'exploitation de la licence Lacoste.

Le niveau des capitaux propres consolidés est régulièrement suivi afin de s'assurer d'une flexibilité financière suffisante permettant à la Société d'étudier toute opportunité en termes de croissance externe.

3.11. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2022	Dotations résultat	Écarts actuariels réserves	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	2023
Provision indemnités de départ en retraite	7 225	649	571	(113)	—	8 332
Provision pour charges ⁽¹⁾	197	252	—	—	—	449
Total provisions pour risques et charges à + d'un an	7 422	901	571	(113)	—	8 781
Provision pour charges	—	—	—	—	—	—
Provision pour litiges	—	—	—	—	—	—
Autres provisions pour risques à – d'un an	—	—	—	—	—	—
Total provisions pour risques et charges à - d'un an	—	—	—	—	—	—
Total provisions pour risques et charges	7 422	901	571	(113)	—	8 781

⁽¹⁾ La provision pour charges concerne la contribution sociale à payer relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2022.

3.11.1. Provision pour indemnités de départ en retraite

Pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, Interparfums a retenu le mode de rupture conventionnelle instauré par l'ordonnance 2017-1387 publiée au journal officiel du 23 septembre 2017 et du décret 2017-1398 publié au journal officiel du 26 septembre 2017.

Pour l'année 2023, les hypothèses suivantes ont été retenues : une rupture conventionnelle à l'âge de 65 ans, un taux de charges sociales patronales de 51 % pour l'ensemble des salariés, un taux de revalorisation annuelle des salaires de 4 %, un taux de rotation des effectifs dépendant de l'âge des collaborateurs, les tables de mortalité TH 00-02 pour les hommes et TF 00-02 pour les femmes et un taux d'actualisation des obligations privées à 10 ans IBOXX de 3,17 %.

A partir de ces hypothèses, la charge annuelle de 649 milliers d'euros enregistrée en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : 407 milliers d'euros ;
- Coût financier : 242 milliers d'euros ;

La variation positive des écarts actuariels de l'année 2023, enregistrée en réserves pour 571 milliers d'euros est constituée essentiellement des changements d'hypothèses (baisse du taux d'actualisation) et d'écarts d'expérience.

Une augmentation de 0,5 points du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 450 milliers d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2023, une réduction de 0,5 points du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 492 milliers d'euros.

3.12. Emprunts, dettes financières et dettes de location

Emprunts et dettes financières

Solférino

En avril 2021, afin de financer l'acquisition de son futur siège social, pour un montant de 125 millions d'euros, la société Interparfums SA a contracté un emprunt d'une valeur nominale de 120 millions d'euros amortissable sur 10 ans.

Le remboursement de cet emprunt s'effectue à échéance mensuelle constante d'un montant d'un million d'euros chacune en principal depuis avril 2021. Le taux d'intérêt est égal à la somme de l'Euribor 1 mois et de la marge applicable.

L'emprunt a été comptabilisé à sa juste valeur sur laquelle ont été imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'opération pour une valeur totale de 1,1 millions d'euros, conformément à la norme IFRS 9.

Le solde restant au 31 décembre 2023 s'élève à 87 millions d'euros.

Lacoste

En décembre 2022, afin de financer l'acquisition de la licence Lacoste, pour un montant de 90 millions d'euros, la société Interparfums SA a contracté un emprunt d'une valeur nominale de 50 millions d'euros amortissable sur 4 ans.

Le remboursement de cet emprunt s'effectue, à échéance mensuelle constante d'un montant de 1,04 millions d'euros chacune en principal depuis décembre 2022. Le taux d'intérêt est égal à la somme de l'Euribor 1 mois et de la marge applicable.

L'emprunt a été comptabilisé à sa juste valeur sur laquelle ont été imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'opération pour une valeur totale de 160 milliers d'euros, conformément à la norme IFRS 9.

Le solde restant au 31 décembre 2023 s'élève à 36 millions d'euros.

Cet emprunt à taux variable a été couvert par un swap payeur taux fixe sur la totalité de son nominal et de sa durée.

Au 31 décembre 2023, la valorisation du swap fait ressortir une position passive à hauteur de 122 milliers d'euros.

Dettes de location

Le poste « dettes de location » comprend les dettes correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs des contrats de location reconnus à l'actif par application de l'IFRS16. Les principaux contrats de location pris en compte sont les baux relatifs aux bureaux de New York et Singapour et l'entrepôt de stockage à Rouen.

3.12.1. Évolution de l'endettement financier

En application de l'amendement IAS 7, les flux relatifs à l'évolution des emprunts et dettes financières se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2022	Flux de trésorerie	Flux non-cash			2023
			Acquisitions nettes	Variations de juste valeur	Amortissements	
Emprunt siège social	98 217	(12 000)	—	—	175	86 392
Emprunt Lacoste	48 810	(12 500)	—	—	59	36 369
Comptes bancaires créditeurs	—	74	—	—	—	74
Intérêts courus	—	—	38	—	—	38
Swap - position passive	—	—	—	122	—	122
Total emprunts et dettes financières	147 027	(24 426)	38	122	234	122 995
Dettes de location	12 932	—	4 875	—	(2 693)	15 114
Total endettement financier	159 959	(24 426)	4 913	122	(2 459)	138 109

L'emprunt Solférino à taux variable a été couvert par un swap payeur taux fixe à hauteur de 2/3 de son nominal et 2/3 de sa durée.

L'emprunt Lacoste à taux variable a été couvert par un swap payeur taux fixe sur la totalité de son nominal et de sa durée.

La position nette de couverture de swap des emprunts se présente comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Emprunts et dettes financières	147 027	122 995
Swap de taux (position active)	(6 335)	(3 660)
Emprunts et dettes financières net de couvertures	140 692	119 335

3.12.2. Ventilation des emprunts, dettes financières et dettes de location par échéance

En milliers d'euros	Total	A - d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	122 995	24 306	71 789	26 900
Dettes de location	15 114	3 014	12 100	
Total au 31 décembre 2023	138 109	27 320	83 889	26 900

3.12.3. Covenants et dispositions particulières

Aucun covenant n'est associé à l'emprunt destiné à acquérir le nouveau siège social.

Aucune autre disposition particulière n'est attachée à cet emprunt.

Un ratio de levier (endettement consolidé net/EBITDA consolidé) est attaché à l'emprunt Lacoste contracté par la société mère, ce ratio doit être inférieur à 2,50x et il ressort à -0,2 sur l'exercice 2023.

Un avenant signé en 2022 vise à indexer la charge d'intérêts relative à l'emprunt Lacoste de façon marginale sur 5 objectifs de développement durable, la première année d'évaluation étant 2023.

3.13. Impôts différés

Les impôts différés représentés principalement par les différences temporaires entre comptabilité et fiscalité, les impôts différés sur les retraitements de consolidation et les impôts différés enregistrés sur la base des déficits reportables se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2022	Variations par réserves	Variations par résultat	Reclassification	2023
Impôts différés actif					
Dettes de location - locations immobilières	—	—	641	3 021	3 662
Marge interne sur stocks	8 226	—	1 094	—	9 320
Frais de publicité et promotion	998	—	299	—	1 297
Provision retraite	1 866	147	138	—	2 152
Participation	960	—	57	—	1 017
Déficits reportables	519	—	(322)	—	197
Provision pour retours	—	—	—	819	819
Provision clients douteux	—	—	—	385	385
Autres	295	—	30	426	751
Total Impôts différés actif avant dépréciation	12 864	147	1 937	4 651	19 600
Dépréciation des impôts différés actifs	(519)	—	322	—	(197)
Total impôts différés actif nets	12 345	147	2 259	4 651	19 403
Impôts différés passif					
Frais acquisition	(1 485)	—	25	—	(1 460)
Taxes prélevées par une autorité publique	(241)	—	(26)	—	(267)
Frais emprunts	(240)	—	60	—	(180)
Activation des charges liées à l'acquisition de marque	(1 032)	—	—	—	(1 032)
Droits d'utilisation - locations immobilières	—	—	(520)	(2 990)	(3 510)
Couvertures de change sur ventes futures	(460)	(85)	153	—	(392)
Instruments dérivés	(47)	—	(69)	—	(116)
Swap	(1 637)	57	635	—	(945)
Autres	(69)	21	(7)	—	(55)
Total Impôts différés passif	(5 211)	(7)	251	(2 990)	(7 957)
Total impôts différés nets	7 134	140	2 510	1 661	11 446

Au 31 décembre 2023, les Impôts différés relatifs aux droits d'utilisation et aux dettes de location ont été décompensés entre l'actif et le passif. Les contrats conclus en devises ont également été réévalués selon les cours de change.

Les impôts différés actifs de la filiale américaine, Interparfums Luxury Brands, étaient présentés en diminution des impôts sur les sociétés au 31 décembre 2022 pour un montant de 2 212 milliers de Dollars Américains. Ils sont dorénavant présentés au sein des impôts différés actifs. Le reclassement de 1 661 milliers d'euros a été ajouté dans le tableau ci-dessus.

3.14. Dettes fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

3.14.1. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	2022	2023
Fournisseurs composants	29 463	28 124
Autres fournisseurs	83 772	82 535
Total	113 235	110 659

3.14.2. Autres dettes

En milliers d'euros	2022	2023
Avoirs à établir	3 017	4 279
Dettes fiscales et sociales	18 634	21 489
Redevances à payer	16 809	15 797
Instruments de couverture	64	—
Compte courant Interparfums Holding	1 538	1 164
Droit d'entrée licence Lacoste restant à payer	48 000	—
Autres dettes	12 132	7 215
Total	100 194	49 944

Conformément aux dispositions contractuelles, le droit d'entrée de la licence Lacoste de 90 millions d'euros a été payé, à hauteur de 50 millions d'euros en décembre 2022 et 40 millions en décembre 2023.

Conformément à la norme IFRS 15, il est précisé que les autres dettes incluent des passifs sur contrat pour des montants non significatifs (moins de 2% des autres dettes).

3.15. Instruments financiers

Les instruments financiers selon les catégories d'évaluation définies par la norme IFRS 9 se décomposent comme suit :

2023					
En milliers d'euros	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants					
Immobilisations financières	3.4	2 509	—	—	2 509
Actifs financiers non courants	3.4	4 726	3 660	—	1 066
Actifs financiers courants					
Clients et comptes rattachés	3.7	139 452	—	—	139 452
Autres créances	3.8	11 018	342	1 387	9 289
Actifs financiers courants	3.9	39 987	12 437	—	27 550
Trésorerie et équivalent	3.9	137 734	—	—	137 734
Passifs financiers non courants					
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	98 689	—	224	98 465
Passifs financiers courants					
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	110 659	—	—	110 659
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	24 306	—	(102)	24 408
Autres dettes	3.14	49 944	—	—	49 944

2022					
En milliers d'euros	Notes	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants					
Immobilisations financières	3.4	3 316	—	—	3 316
Actifs financiers non courants	3.4	7 901	6 237	98	1 566
Actifs financiers courants					
Clients et comptes rattachés	3.7	138 902	—	—	138 902
Autres créances	3.8	29 563	—	1 116	28 447
Actifs financiers courants	3.9	99 013	99	—	98 914
Trésorerie et équivalent	3.9	136 747	—	—	136 747
Passifs financiers non courants					
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	3.12	122 767	—	—	122 767
Passifs financiers courants					
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	113 235	—	—	113 235
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	3.12	24 260	—	—	24 260
Autres dettes	3.14	100 194	64	—	100 130

En application de la norme IFRS 13, la juste valeur des actifs et passifs financiers est de niveau 2 à l'exception de la juste valeur des actions cotées, présentées en « actifs financiers courants » et évaluée par résultat sur la base d'un prix coté sur un marché (niveau 1). La valeur comptable des éléments présentés ci-dessus constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

3.16. Gestion des risques

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du Groupe portent sur l'exposition aux risques de taux ainsi qu'aux risques de change pour lesquels le Groupe utilise des instruments dérivés. Les autres risques auxquels le Groupe pourrait être exposé n'entraînent pas la détermination d'éléments chiffrés significatifs.

3.16.1. Exposition aux risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. La politique menée par le Groupe a pour but de sécuriser les frais financiers par la mise en place de couvertures, sous forme de contrats d'échanges de taux d'intérêts par l'utilisation de swaps taux fixes. Le Groupe considère que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

3.16.2. Exposition aux risques de liquidité

La position nette des actifs et passifs financiers par échéance se décompose comme suit :

En milliers d'euros	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs et Passifs financiers avant gestion				
Actifs financiers non courants	500	566	—	1 066
Actifs financiers courants	30 772	8 471	744	39 987
Trésorerie et équivalents	137 734	—	—	137 734
Total Actifs financiers	169 006	9 037	744	178 787
Emprunts et dettes financières	(24 408)	(71 565)	(26 900)	(122 873)
Total Passifs financiers	(24 408)	(71 565)	(26 900)	(122 873)
Position nette avant gestion	144 598	(62 528)	(26 156)	55 914
Gestion des actifs et passifs (swap)	1 724	1 814	—	3 538
Position nette après gestion	146 322	(60 714)	(26 156)	59 452

3.16.3. Exposition aux risques de change

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, principalement sur le Dollar Américain (53,1 % des ventes) et dans une moindre mesure sur la Livre Sterling (4,3 % des ventes) et sur le Yen Japonais (0,1 % des ventes).

Seul Interparfums SA a une exposition significative au risque de change dans la mesure où les autres filiales du Groupe opèrent dans leur devise locale.

Les positions nettes d'Interparfums SA dans les principales devises étrangères sont les suivantes :

En milliers d'euros	USD	GBP	JPY
Actifs	46 362	5 458	(104)
Passifs	(4 796)	(852)	—
Exposition nette avant couverture au cours de clôture	41 566	4 606	(104)
Positions nettes couvertes	(28 506)	(2 564)	—
Exposition nette après couvertures	13 060	2 042	(104)

- Politique de risques de change

La politique de risque de change d'Interparfums SA vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant de l'activité réalisée en Dollar Américain, ainsi que les créances commerciales de l'exercice en Dollar Américain, en Livre Sterling et en Yen Japonais.

Pour ce faire, Interparfums SA utilise des contrats de ventes à terme, selon des procédures interdisant toute opération spéculative :

- Toute opération de couverture de change est adossée, en montant et en maturité, à un sous-jacent économique identifié,
- Toute exposition budgétaire identifiée.

Au 31 décembre 2023, Interparfums SA a couvert 61% de ses créances en Dollar Américain et 47% de ses créances en Livre Sterling.

- Sensibilité aux risques de change

Une variation de 10 % de la parité Dollar Américain et Livre Sterling contre Euro est un changement de variable de risque pertinent et raisonnablement possible dans une année. Une hausse instantanée des cours

de change (Dollar Américain et Livre Sterling) de 10 % conduirait à constater une hausse maximale du chiffre d'affaires de 46 millions d'euros et du résultat opérationnel de 35 millions d'euros. Une baisse de 10 % de ces mêmes parités aurait un impact symétrique opposé.

3.16.4. Exposition aux risques de contrepartie

Les instruments financiers et dépôts de trésorerie utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de taux d'intérêts et de change sont contractés avec des contreparties de premier ordre disposant d'une notation de référence.

Le Groupe déploie un ensemble de procédures visant à limiter le risque de non-recouvrement de ses créances clients. Il a souscrit une assurance auprès d'Euler Hermes et de Coface sur une partie importante des créances clients export. Des limites de crédit sont fixées client par client en fonction de leur santé financière. Quant aux ventes réalisées avec la Russie et la Biélorussie, le Groupe respecte les restrictions imposées par l'Union Européenne.

4. Notes annexes au compte de résultat

4.1. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par marque

En milliers d'euros	2022	2023
Jimmy Choo	181 561	209 929
Montblanc	183 970	205 618
Coach	153 814	187 399
Lanvin	50 336	48 294
Rochas	37 680	40 979
Karl Lagerfeld	21 058	25 488
Van Cleef & Arpels	22 440	24 545
Kate Spade	19 264	22 098
Boucheron	17 720	17 410
Moncler	13 956	11 972
Autres	4 825	4 748
Chiffre d'affaires	706 624	798 481

4.2. Coût des ventes

En milliers d'euros	2022	2023
Achats de matières premières, marchandises et emballages net de variations de stock	(216 669)	(245 441)
PLV (Publicité sur le Lieu de Vente)	(2 655)	(2 803)
Salaires	(7 376)	(8 473)
Dotations et reprises amortissement/dépréciations	(4 130)	(12 262)
Location immobilière	(110)	(215)
Transport sur achats	(1 371)	(2 026)
Autres charges liées au coût des ventes	(2 033)	(2 242)
Total coût des ventes	(234 344)	(273 462)

4.3. Charges commerciales

En milliers d'euros	2022	2023
Publicité	(158 610)	(176 966)
Redevances	(59 853)	(65 901)
Salaires	(33 174)	(37 863)
Transport	(13 351)	(10 421)
Dotations et reprises amortissement/ dépréciations	(9 548)	(3 799)
Coûts de sous-traitance des filiales	(8 237)	(10 180)
Coûts de sous-traitance de la société mère	(7 585)	(7 866)
Voyages, déplacements & réception	(5 957)	(7 960)
Impôts et taxes	(3 677)	(4 073)
Commissions	(1 722)	(1 642)
Location immobilière	(115)	(67)
Autres charges liées à la fonction commerciale	(4 006)	(3 780)
Total charges commerciales	(305 835)	(330 518)

4.4. Charges administratives

En milliers d'euros	2022	2023
Honoraires administratifs	(5 320)	(6 724)
Autres achats et charges externes	(2 594)	(3 078)
Salaires	(13 179)	(14 612)
Locations immobilières et mobilières	(459)	(1 012)
Dotations et reprises amortissement/ dépréciations	(4 382)	(5 153)
Voyages et déplacements	(504)	(1 042)
Autres charges liées à la fonction administrative	(1 695)	(2 433)
Total charges administratives	(28 133)	(34 054)

4.5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont relatives à la perte de valeur constatée sur la marque Rochas Mode sur l'exercice 2022 et sont relatives à la reprise de dépréciation du droit d'entrée de la licence Karl Lagerfeld sur l'exercice 2023 (cf. note 3.1.1).

4.6. Résultat financier

En milliers d'euros	2022	2023
Produits financiers	2 093	7 438
Intérêts et charges assimilées	(2 739)	(7 165)
Charges d'intérêts sur dettes de locations	(123)	(225)
Coût de l'endettement financier net	(769)	48
Pertes de change	(23 666)	(13 553)
Gains de change	22 886	11 274
Total résultat de change	(780)	(2 279)
Produit / (Charge) financier sur swap de taux	6 030	(2 577)
Dotations / reprises provisions financières	(3 017)	2 563
Total résultat financier	1 465	(2 245)

Les produits financiers augmentent fortement du fait de la hausse générale des taux observés sur la base d'un niveau de trésorerie élevé. Les intérêts et charges assimilés augmentent significativement sous le double effet de la hausse des taux et de la hausse de notre endettement brut en décembre 2023 suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 50 millions d'euros fin 2022 comme évoqué en note 3.12 du présent document.

Le résultat de change est principalement impacté par la dépréciation du Dollar Américain par rapport à l'euro sur la période. Il est composé d'une perte de change réalisée pour 2,8 millions d'euros et d'un gain de change non réalisé pour 0,5 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Les dotations/reprises de provisions financières représentent les variations de juste valeur des actions du secteur du luxe (cotées).

4.7. Impôts sur les bénéfices

4.7.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2022	2023
Impôt courant France	(25 265)	(33 518)
Impôt courant étranger	(10 310)	(9 735)
Total impôt courant	(35 575)	(43 253)
Impôt non courant	—	(2 841)
Impôts différés France	2 264	2 117
Impôts différés étranger	250	42
Total impôts différés	2 514	2 159
Total impôts sur les bénéfices	(33 061)	(43 935)

Un contrôle fiscal sur les années 2020 et 2021 sur la société Interparfums SA a donné lieu à un redressement de 2,8 millions d'euros passé en charges en 2023.

4.7.2. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Plusieurs éléments expliquent la différence entre la charge effective d'impôt et la charge théorique calculée par application sur le résultat avant impôt du taux d'imposition en vigueur en France de 25,83 % pour les années 2023 et 2022.

En milliers d'euros	2022	2023
Base d'imposition	133 286	163 315
Impôt théorique calculé au taux d'imposition de la maison mère	(34 428)	(42 184)
Effet des écarts de taux d'impôts	1 062	1 245
Comptabilisation des produits d'impôts non activés antérieurement	337	322
Ajustements fiscaux	—	(2 841)
Différences permanentes non déductibles	(32)	(477)
Impôt sur les bénéfices	(33 061)	(43 935)

4.8. Résultats par action

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultats par action en euros	2022	2023
Résultat net consolidé	99 523	118 742
Nombre moyen d'actions	63 142 394	66 009 114
Résultat net par action ⁽¹⁾	1,58	1,80
Effet dilutif sur options de souscription d'actions :		
Nombre d'actions complémentaires potentielles	29 354	68 451
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	63 171 748	66 077 565
Résultat net par action dilué ⁽¹⁾	1,58	1,80

⁽¹⁾ Retraité prorata temporis des actions gratuites attribuées sur les années 2022 et 2023

5. Informations sectorielles

5.1. Les métiers

La Société est amenée à gérer distinctement deux activités : l'activité « Parfums » et l'activité « Mode » représentant l'activité générée par la partie mode de la marque Rochas.

Toutefois, l'activité « Mode » étant non significative (moins de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe), les éléments du résultat ne sont pas distincts.

Les immobilisations incorporelles brutes relatives à la marque Rochas se composent de 86 739 milliers d'euros pour le parfum et 19 086 milliers d'euros pour la mode soit un total de 105 825 milliers d'euros brutes.

Les actifs d'exploitation sont principalement employés en France.

5.2. Les secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires par secteur géographique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Afrique	5 012	4 845
Amérique du Nord	286 395	322 814
Amérique du Sud	51 375	66 158
Asie	98 607	116 032
Europe de l'Est	54 174	70 226
Europe de l'Ouest	116 659	124 507
France	39 361	43 202
Moyen Orient	55 041	50 697
Chiffre d'affaires	706 624	798 481

6. Autres informations

6.1. Engagements hors bilan

La présentation des engagements hors bilan ci-dessous s'appuie sur la recommandation AMF N°2010-14 du 6 Décembre 2010.

6.1.1. Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la Société

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	2022	2023
Minima garantis sur redevances de marque	Minima contractuels de redevances dus quel que soit le chiffre d'affaires réalisé sur chacune des marques sur l'exercice.	259 029	302 493
Minima garantis sur entrepôts de stockage et de logistique	Minima contractuels de rémunération des entrepôts, dues quel que soit le volume d'affaires réalisé sur l'exercice.	25 523	4 663
Commandes fermes de composants	Stocks de composants à disposition chez les fournisseurs que la Société s'est engagée à acheter au fur et à mesure des besoins de mise en production et dont la société n'est pas propriétaire.	11 096	14 408
Total des engagements donnés liés aux activités opérationnelles		295 648	321 564

Les minimas garantis sur les redevances de marque sont estimés sur la base des ventes réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 sans prendre en compte des projections sur les ventes futures.

6.1.2. Engagements hors bilan liés aux activités financières de la Société donnés et reçus

Le montant de l'engagement donné sur les ventes à terme couvrant les créances en devises au 31 décembre 2023 s'élève à 2 500 milliers de Livre Sterling et 19 000 milliers de Dollar Américain. Le montant de l'engagement reçu sur les achats à terme en devises au 31 décembre 2023 s'élève à 2 907 milliers d'euros pour les couvertures en Livre Sterling et 17 464 milliers d'euros pour les couvertures en Dollar Américain.

Le montant de l'engagement donné sur les ventes à terme en devises au 31 décembre 2023 budgétées sur les trois premiers mois 2024 s'élève à 42 000 milliers de Dollar Américain. Le montant de l'engagement reçu sur les achats à terme en devises au 31 décembre 2023 budgétés sur les trois premiers mois 2024 s'élève à 39 146 milliers d'euros pour les couvertures en Dollar Américain.

6.1.3. Engagements donnés par échéance au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Total	A – d'1 an	1 à 5 ans	5 ans et +
Minima garantis sur les redevances de marque	302 493	49 287	140 946	112 260
Minima garantis sur la gestion des entrepôts de stockage et de logistique	4 663	4 663	—	—
Commandes fermes de composants	14 408	14 408	—	—
Total des engagements donnés	321 564	68 358	140 946	112 260
Lignes de crédit non tirées	—	—	—	—
Total des engagements reçus	—	—	—	—

6.2. Accords de licence

	Contrat	Date de début de concession	Durée	Date de fin
S.T. Dupont	Origine	Juillet 1997	11 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2006	5 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Janvier 2011	6 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2017	3 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2020	3 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2023	1 an	Décembre 2023
Van Cleef & Arpels	Origine	Janvier 2007	12 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2019	6 ans	Décembre 2024
Jimmy Choo	Origine	Janvier 2010	12 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2018	13 ans	Décembre 2031
Montblanc	Origine	Juillet 2010	10 ans et 6 mois	-
	Renouvellement	Janvier 2016	10 ans	-
	Renouvellement	Janvier 2026	5 ans	Décembre 2030
Boucheron	Origine	Janvier 2011	15 ans	Décembre 2025
Repetto	Origine	Janvier 2012	13 ans	28 septembre 2022 par anticipation
Karl Lagerfeld	Origine	Novembre 2012	20 ans	Octobre 2032
Coach	Origine	Juin 2016	10 ans	Juin 2026
Kate Spade	Origine	Janvier 2020	10 ans et 6 mois	Juin 2030
Moncler	Origine	Janvier 2021	6 ans	Décembre 2026
Lacoste	Origine	Janvier 2024	15 ans	Décembre 2038

En juillet 2022, les sociétés Interparfums et S.T. Dupont ont signé le renouvellement du contrat de licence de parfums, mondial et exclusif d'une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2023.

Les sociétés Interparfums et Repetto ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin, avec effet au 29 septembre 2022, au contrat de licence parfums signé le 2 décembre 2011. Conformément à cet accord, la Société a conservé le droit de vendre les produits en stock jusqu'au 28 septembre 2022 à minuit.

En décembre 2022, Lacoste et Interparfums ont signé un accord de licence parfums mondial et exclusif d'une durée de 15 ans à effet au 1er janvier 2024.

Dans le cadre de cet accord, prévoyant un droit d'entrée de 90 millions d'euros, Interparfums assurera la création, le développement, la production et la commercialisation de l'ensemble des lignes de parfums et cosmétiques sous la marque Lacoste, en distribution sélective ainsi que dans le réseau des boutiques Lacoste.

Le lancement d'une première nouvelle ligne de parfums est prévu en juin 2024.

En février 2023, les sociétés Interparfums et Montblanc ont signé le renouvellement du contrat de licence de parfums, mondial et exclusif d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030.

6.3. Marques en propre

Lanvin

Fin juillet 2007, la société Interparfums a acquis la propriété des marques Lanvin pour les produits de parfums et de maquillages auprès de la société Jeanne Lanvin.

Les sociétés Interparfums et Lanvin ont conclu un accord d'assistance technique et créative pour le développement de nouveaux parfums, effectif jusqu'au 30 juin 2019 et fonction des niveaux de vente. La société Lanvin bénéficiait d'une option de rachat des marques, exerçable au 1^{er} juillet 2025.

En septembre 2021, un accord a été signé, reportant cette option de rachat au 1^{er} juillet 2027.

Rochas

Fin mai 2015, Interparfums a procédé à l'acquisition de la marque Rochas (parfums et mode).

Cette transaction a porté sur la totalité des noms et enregistrements de marques Rochas (Femme, Madame, Eau de Rochas...), principalement dans les classes 3 (parfums) et 25 (mode).

6.4. Données sociales

6.4.1. Effectifs par département

Présents au	31/12/2022	31/12/2023
Direction générale	5	5
Production & Opérations	58	60
Marketing	69	77
Export	78	88
Distribution France	38	38
Finances & Juridique	67	63
Rochas mode	2	3
Total	317	334

6.4.2. Effectifs zone géographique

Présents au	31/12/2022	31/12/2023
France	228	233
Amérique du Nord	70	77
Asie	19	24
Total	317	334

6.4.3. Charges de personnel

En milliers d'euros	2022	2023
Salaires	34 461	39 624
Charges sociales	15 129	15 203
Participation	4 700	5 026
Attributions gratuites d'actions de performance	2 783	1 183
Total charges de personnel	57 073	61 036

Par ailleurs, pour l'année 2023, un montant de 775 milliers d'euros a été versé par la Société au titre de la retraite complémentaire par capitalisation des cadres.

6.5. Informations relatives aux parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle entre la société mère et ses filiales d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

6.5.1. Comité de direction

Les membres du comité de direction ont des responsabilités en termes de stratégie, direction et contrôle. Ils sont titulaires d'un contrat de travail et perçoivent à ce titre une rémunération se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Salaires et charges sociales	7 577	8 083
Coût des paiements en actions	625	470

La rémunération totale brute des trois mandataires sociaux est constituée de :

En milliers d'euros	2022	2023
Salaires bruts	2 286	2 467
Avantages en nature	22	22
Cotisation retraite complémentaire	45	49
	2 353	2 538

M. Philippe Benacin, co-fondateur de la société Interparfums SA est également actionnaire majoritaire de la société mère Interparfums Inc.

6.5.2. Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ont des responsabilités en termes de stratégie, conseil, croissance externe et contrôle. Seuls les administrateurs externes perçoivent une rémunération se décomposant comme suit :

En milliers d'euros	2022	2023
Rémunération des administrateurs perçue ⁽¹⁾	185	201

⁽¹⁾ calculés en fonction de la présence effective à chacun des Conseils d'administration

6.5.3. Relations avec la société mère

Les comptes de la société Interparfums SA et de ses filiales, par l'intermédiaire de leur société mère Interparfums Holding, sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Interparfums Inc. - 551 Fifth Avenue - New York NY 10176, États-Unis. A fin décembre 2023, la seule transaction significative existante entre Interparfums SA et ses filiales et Interparfums Inc ou Interparfums Holding est l'existence d'un prêt de 30 millions de Dollar Américain entre Interparfums Luxury Brands et Interparfums Inc. Ce prêt est rémunéré au taux de marché, sera remboursé en 2024, et il est reporté en actifs financiers courants tel que détaillé en note 3.9.1 de cette partie 3.

6.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes porté au compte de résultat relatif au contrôle légal des comptes se décompose comme suit :

En milliers d'euros	MAZARS				SFECO & FIDUCIA AUDIT			
	2022	%	2023	%	2022	%	2023	%
Commissariat, certification des comptes et examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	371	59%	390	67%	103	100%	120	100%
Filiales intégrées globalement	258	41%	182	31%	—	—%	—	—%
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	5	1%	8	1%	—	—%	—	—%
Filiales intégrées globalement	—	—%	2	—%	—	—%	—	—%
Total	634	100%	582	100%	103	100%	120	100%

Les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) sont relatifs à des attestations, établies à la demande de la Société, sur les covenants pour les banques et le chiffre d'affaires pour nos concédants ou nos fournisseurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces missions ont été approuvées par le Comité d'audit.

6.7. Événements postérieurs à la clôture

Néant.